



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 1^{er} octobre 2019, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1	M. Richard Kirouac	Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3	M. Jules Lafleur	Siège # 4	M. Christian Lupien
Siège # 5		Siège # 6	M. Samuel Lanoie

Sous la présidence de Monsieur Robert Corriveau, maire.

Absence : Mme Branda Cotton

M. Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

(2019-10-001)

Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

(2019-10-002)

Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

(2019-10-003)

Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

(2019-10-004)

Il est proposé par : Samuel Lanoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019.



N° de résolution
ou annulation

6. Suivi au procès-verbal

Le directeur général Donald Brideau, mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

7. Présentation et adoption des comptes à payer

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES SEPTEMBRE 2019 :	15622,65 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	16362,17 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	1258,86 \$
GRAND TOTAL :	33243,68 \$

(2019-10-005)

Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

8. Présentation du rapport du maire et celui des comités municipaux

Maire Robert Corriveau : M. Le maire mentionne que les travaux avancent bien et que normalement, le carrefour citoyen sera terminé vendredi.

Comité des Loisirs : Aucun

Comité de Surveillance : Aucun

9. Correction des procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2018 répètent les numéros de résolution du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018,

CONSIDÉRANT QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 à 19h00 répètent les numéros de résolution du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018,

CONSIDÉRANT QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 à 20h00 répètent les numéros de résolution du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018,

CONSIDÉRANT QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019 répètent les numéros de résolution du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2019 et du 2 octobre 2018,

CONSIDÉRANT QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 répètent les numéros de résolution du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2019,

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2019-05-19 du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2019 se répète au point #24 et au point #30,



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019 répètent les numéros de résolution du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019,

(2019-10-006)

Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2018 soient remplacés tel que le tableau suivant :

Anciens numéros	Nouveaux numéros
2018-11-001	2018-11-021
2018-11-002	2018-11-022
2018-11-003	2018-11-023
2018-11-04	2018-11-024

QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 à 19h soient remplacés tel que le tableau suivant :

Anciens numéros	Nouveaux numéros
2018-12-001	2018-12-015
2018-12-002	2018-12-016
2018-12-003	2018-12-017
2018-12-04	2018-12-018

QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 à 20h soient remplacés tel que le tableau suivant :

Anciens numéros	Nouveaux numéros
2018-12-001	2018-12-019
2018-12-003	2018-12-020
2018-12-004	2018-12-021
2018-12-005	2018-12-022
2018-12-006	2018-12-023
2018-10-04	2018-12-024

QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019 soient remplacés tel que le tableau suivant :

Anciens numéros	Nouveaux numéros
2019-01-001	2019-01-018
2019-01-002	2019-01-019
2018-10-04	2019-01-020

QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 soient remplacés tel que le tableau suivant :

Anciens numéros	Nouveaux numéros
2019-04-001	2019-04-005
2019-04-002	2019-04-006
2019-04-003	2019-04-007
2019-04-004	2019-04-008
2019-04-005	2019-04-009
2019-04-006	2019-04-010
2019-04-007	2019-04-011
2019-04-008	2019-04-012
2019-04-09	2019-04-013
2019-04-10	2019-04-014
2019-04-11	2019-04-015



N° de résolution
ou amendement

2019-04-12	2019-04-016
2019-04-13	2019-04-017
2019-04-14	2019-04-018
2019-04-15	2019-04-019
2019-04-16	2019-04-020
2019-04-17	2019-04-021
2019-04-18	2019-04-022
2019-04-19	2019-04-023
2019-04-20	2019-04-024

QUE le numéro de résolution 2019-05-19 du point #30 du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 soit remplacé par le numéro 2019-05-022 :

QUE les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019 soient remplacés tel que le tableau suivant :

Anciens numéros	Nouveaux numéros
2019-05-020	2019-05-023
2019-05-021	2019-05-024
2019-05-022	2019-05-025

10. Réaffectation budgétaire

(2019-10-007)

**Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser le directeur général à réaffecter les postes budgétaires selon la liste suivante :

Numéro poste	Description	Augmentation	Diminution
02-110-00-454	Élus - Formation		1300
02-130-00-454	Frais de formation	600	
02-130-01-494	Cotisation et abonnements		1000
02-120-00-670	Fournitures de bureau	500	
02-130-00-410	Honoraires professionnels	1000	
02-130-00-670	Fournitures de bureau & imprimés	200	
	Total	2300	2300

11. Chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire rendre la salle du 2^e étage accessible aux personnes à mobilité réduite et en faciliter l'accès au locateur de la salle,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'aménagement d'une cuisine communautaire fonctionnelle au 2^e étage,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 25 000\$ d'Emploi et Développement social Canada pour l'aménagement d'une cuisine communautaire,

(2019-10-008)

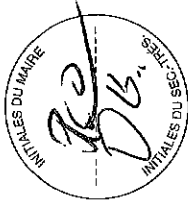
**Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité autorise le directeur général à faire des appels d'offres sur invitation aux entrepreneurs généraux de la municipalité et des environs,

QUE la municipalité se réserve le droit de ne pas accepter aucune offre si elle les juge trop élevée,

QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des soumissions pour les équipements de la future cuisine.

12. Bordure de béton



N° de résolution
ou annulation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire protéger la plantation de l'aménagement du carrefour citoyen,

CONSIDÉRANT QUE la solution la plus durable, soit une bordure de béton,

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont en bordure de la route de l'Église

(2019-10-009)

**Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'OCTROYER le contrat de réalisation d'une bordure de béton à Béton GL au montant de 3808,74\$ plus les taxes applicables,

13. Fibre optique

ATTENDU QUE la M.R.C. Drummond à mis fin au projet de fibre optique sur le territoire,

CONSIDÉRANT QU'UN solde de 10 472.79\$ doit être acquitté par la municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Drummond offre la possibilité de faire le paiement sur 5 ans,

(2019-10-010)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité autorise le paiement de 10472.79\$ réparti en cinq paiements qui s'effectueront ainsi : Janvier 2020 un montant de 2094.56\$, Janvier 2021 un montant de 2094.56\$, Janvier 2022 un montant de 2094.56\$, Janvier 2023 un montant de 2094.56\$ et Janvier 2024 un montant de 2094.55\$.

14. Protocole d'entente de coopération intermunicipale en loisir

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente de coopération intermunicipale en loisir avec les municipalités de Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Pie-de-Guire vient à échéance le 31 janvier 2020,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham ne désire pas renouveler l'entente,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire désire faire une nouvelle entente avec la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham,

Attendu qu'individuellement les municipalités rurales ne peuvent financièrement se doter d'une permanence en loisir et offrir un emploi à temps plein;

Attendu que les conseils municipaux associés désirent collectivement offrir un service de loisir de plus grande qualité et diversifié à leurs citoyens, être plus attractif auprès des jeunes familles et apporter davantage de soutien aux organismes/groupes bénévoles locaux;

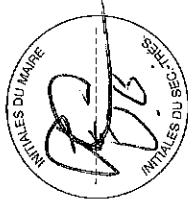
Attendu qu'un Comité de gestion intermunicipal en loisir sera formé pour établir les premiers jalons d'une entente de coopération intermunicipale en loisir entre les municipalités de Saint-Pie-de-Guire, Saint-Edmond-de-Grantham;

Attendu la présence de l'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal disponible au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour encourager ce genre d'initiative concertée dans les communautés.

(2019-10-011)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que les fonds nécessaires seront réservés pour les années 2020-2022 afin d'assurer le démarrage, la réalisation et le maintien d'un projet de mise en commun et coopération intermunicipale en loisir à convenir entre les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de Saint-Pie-de-Guire.



N° de résolution
ou annulation

QUE les modalités de l'entente de coopération prévoyant l'engagement d'une ressource commune en loisir seront détaillées et ratifiées par protocole d'entente dûment signé entre les parties au cours de l'année 2019;

Que la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham désigne la municipalité de Saint-Pie-de-Guire comme organisme responsable et gestionnaire du projet de coopération intermunicipale en loisir, ceci, en réponse aux exigences de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal présentée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QU'UN affichage de poste soit effectué pour l'embauche d'un coordonnateur en loisir et développement local, ceci, conjointement avec la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, de déléguer Branda Cotton comme représentant(e) qui siègera au « Comité de sélection » pour Saint-Edmond-de-Grantham en prévision d'un engagement possible pour février 2020

15. Formations directeur général

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux du Québec donne une formation sur les dernières modifications réglementaires,

ATTENDU QUE notre fournisseur de logiciel comptable donne une formation en ligne sur le Budget,

(2019-10-012)

**Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE d'autoriser le directeur général Donald Brideau, à assister à la formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 6 novembre 2019 à Drummondville et de payer les frais d'inscription au coût de 316\$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives,

QUE d'autoriser le directeur général Donald Brideau, à assister à la formation en ligne de la compagnie Infotech qui se tiendra le 9 octobre 2019 et de payer les frais d'inscription au coût de 155\$ plus les taxes applicables.

16. Directeur général – Donald Brideau

ATTENDU QUE le directeur général a débuté ses fonctions, pour la municipalité, le 2 juillet 2019,

ATTENDU QUE le directeur général avait une période de probation se terminant le 2 octobre 2019,

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait du travail exécuté jusqu'à maintenant par le directeur général,

(2019-10-013)

**Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal accorde la permanence d'emploi à Donald Brideau, tel que le contrat signé entre les parties débutant le 2 juillet 2019. La permanence prendra effet à partir du 2 octobre 2019.

17. Correspondance

- Demande de soutien Grenville-sur-la-Rouge.
- Carrefour santé et sécurité du travail 2019.
- Invitation webinaire, réelle représentation des femmes en politiques municipales.
- Communiqué de la M.R.C. Drummond, répertoire des arts de la scène.
- Remerciement de la municipalité de Saint-Lucien
- Municipalité alliée contre la violence conjugale



N° de résolution
ou annulation

18. Varia

Aucun point d'ajouter au point varia.

19. Période de questions


Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Corriveau, à poser leurs questions conformément au règlement de la municipalité.

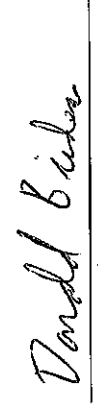
20. Levée de l'assemblée

(2019-10-014)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 h 09

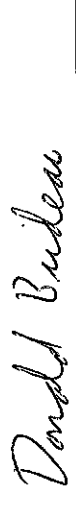

Robert Corriveau
Maire

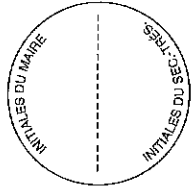

Donald Bideau
Secrétaire-trésorier

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance


Donald Bideau
Secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation